

## Communiqué de presse

Saint-Gall, le 3 mai 2019

### **L'Assemblée générale d'Helvetia approuve toutes les propositions du Conseil d'administration**

**Lors de l'Assemblée générale ordinaire d'Helvetia Holding, les actionnaires ont approuvé toutes les propositions du Conseil d'administration, dont un fractionnement de l'action dans un rapport de 1 pour 5. Le premier jour de négoce après le fractionnement sera le 13 mai 2019.**

Lors de sa 23<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire, Helvetia Holding a présenté l'évolution positive de ses activités aux 2 053 actionnaires avec droit de vote présents (représentant 71,05% du capital-actions). Helvetia a réalisé un résultat IFRS après impôts de CHF 431 millions et enregistré une croissance réjouissante de son volume d'affaires de 3,9% en monnaie d'origine, à CHF 9 073,3 millions. L'Assemblée générale a approuvé le rapport de situation, les comptes annuels et les comptes consolidés 2018. Elle a également donné décharge au Conseil d'administration et à la direction du groupe pour les activités de l'exercice 2018.

### **D'un simple vendeur de produits à un prestataire de solutions**

Doris Russi Schurter, présidente du Conseil d'administration, a expliqué à l'Assemblée générale en quoi les besoins des clients ont changé ces dernières années. Elle a déclaré aux actionnaires que les avancées de la numérisation posent de nouveaux défis aux compagnies d'assurances, qui requièrent de véritables innovations. Helvetia relève de manière proactive ces nouveaux défis. Ainsi, de nombreux services pratiques sont proposés dans le cadre du règlement des sinistres, qui vont bien au-delà du simple paiement de factures. Helvetia coopère par exemple avec des garages partenaires pour les dommages de carrosserie ou avec la plateforme d'artisans JAROWA pour les sinistres de bâtiments. «Grâce à ces efforts, nous ne sommes plus un simple vendeur de produits, mais un prestataire de solutions compétent, sans toutefois négliger notre cœur de métier, conformément à la stratégie *helvetia 20.20*», a résumé Doris Russi Schurter.

### **Nouvelles offres sous forme d'écosystèmes**

Une autre priorité de la stratégie *helvetia 20.20* est l'exploitation de nouvelles sources de revenus. Pour cela, Helvetia développe, entre autres, l'écosystème

«Home», qui répond à tous les besoins en matière de logement et de propriété, de la recherche à la protection d'un bien immobilier, en passant par l'évaluation, le financement et l'achat, sans oublier le maintien de la valeur et une éventuelle vente ultérieure. La pierre angulaire de cet écosystème est MoneyPark, le principal courtier hypothécaire de Suisse, dans lequel Helvetia détient une participation majoritaire. Plusieurs partenaires font partie de l'écosystème, par exemple PriceHubble pour l'évaluation immobilière ou Immoledo, un outil utile pour les propriétaires, qui permet de garantir la valeur de leur bien immobilier. «Avec l'écosystème «Home» nous relierons entre eux des domaines jusqu'à présent distincts et créons ainsi un Customer Journey continu sur le thème du logement. En même temps, cela nous donne aussi accès à de nouveaux clients», a déclaré Philipp Gmür, CEO du groupe Helvetia, lors de l'Assemblée générale.

### **Hausse du dividende et fractionnement d'actions**

L'Assemblée générale a suivi la proposition du Conseil d'administration d'augmenter le dividende de CHF 1 pour le porter à CHF 24. Elle a également approuvé un fractionnement de l'action dans un rapport de 1 pour 5. Le cours de l'action d'Helvetia a connu une évolution favorable ces dernières années et atteint désormais un haut niveau. Le fractionnement vise à rendre l'action accessible, en tant que titre attrayant, à un plus grand nombre d'investisseurs. Le premier jour de négoce après le fractionnement de l'action sera le 13 mai 2019.

### **Doris Russi Schurter confirmée en tant que présidente**

Les actionnaires ont élu Doris Russi Schurter en tant que présidente du Conseil d'administration pour un nouveau mandat et confirmé les neuf autres candidats du Conseil d'administration. Comme communiqué en mars 2019, Hans-Jürg Bernet atteint cette année la limite d'âge statutaire de 70 ans et quittera par conséquent le Conseil d'administration. Doris Russi Schurter a rendu hommage à son travail: «Au nom du Conseil d'administration et de la direction du groupe, je remercie chaleureusement Hans-Jürg Bernet pour ses longues années d'engagement sans faille. Il a contribué de manière significative au développement d'Helvetia.» Aucun remplaçant n'a été proposé à l'Assemblée générale, ce qui réduit à dix personnes la taille du Conseil d'administration. Hans-Jürg Bernet était également membre du Comité de rémunération. L'Assemblée générale a élu Regula Wallimann pour prendre sa succession et confirmé pour un mandat d'un an les trois autres membres du Comité de rémunération.

### **Rémunérations approuvées**

Les actionnaires ont également voté sur les rémunérations fixes et variables des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction. Toutes les propositions ont été approuvées.

Vous trouverez ce communiqué de presse également sur le site web [www.helvetia.com/mediq](http://www.helvetia.com/mediq). Un kit d'informations sur l'Assemblée générale est disponible sur [www.helvetia.com/infokit-annual-general-meeting](http://www.helvetia.com/infokit-annual-general-meeting).

**Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser à:**

**Analystes**

Susanne Tengler  
Responsable Investor Relations

Téléphone: +41 58 280 57 79  
investor.relations@helvetia.ch

**Médias**

Jonas Grossniklaus  
Senior Manager  
Corporate Communications & PR

Téléphone: +41 58 280 50 33  
media.relations@helvetia.ch

**À propos du groupe Helvetia**

Le groupe Helvetia est né de la fusion de différentes compagnies d'assurances suisses et étrangères acquises au fil de ses 160 ans d'existence et est devenu un groupe d'assurances international prospère. Le groupe Helvetia compte actuellement des succursales en Suisse et, dans le domaine de marché Europe, en Allemagne, en Italie, en Autriche et en Espagne. Dans le domaine de marché Specialty Markets, il est présent en France et, à travers une sélection de pays, dans le monde entier. Enfin, le groupe Helvetia organise une partie de ses activités d'investissement et de financement par le biais de filiales et de sociétés de gestion de fonds au Luxembourg. Le groupe a son siège principal à Saint-Gall, en Suisse.

Actif dans les domaines de l'assurance vie et non-vie, le groupe Helvetia offre de plus des couvertures sur mesure dans les Specialty Lines et en réassurance. Son activité vise en priorité la clientèle privée ainsi que les petites, moyennes et grandes entreprises. La compagnie emploie quelque 6 600 collaborateurs et fournit des prestations de service à plus de 5 millions de clients. Avec un volume d'affaires de CHF 9,07 milliards, Helvetia a réalisé en 2018 un résultat IFRS après impôts de CHF 431 millions. Les actions nominatives d'Helvetia Holding s'échangent à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange sous le code HELN.

**Exclusion de responsabilité**

Le présent document a été rédigé par le groupe Helvetia et ne peut être copié, modifié, offert, vendu ou remis de toute autre façon à des tiers sans son consentement. La version en langue allemande du document fait foi. Les versions du document dans d'autres langues sont fournies uniquement à des fins d'information. Tous les efforts raisonnables ont été entrepris afin de garantir que les informations exposées sont exactes et que les opinions émises sont justes et raisonnables. Les informations ou statistiques tirées d'une source externe ne doivent pas être interprétées comme ayant été adoptées ou avalisées par le groupe Helvetia. Ni le groupe Helvetia, ni aucun de ses organes, employés dirigeants, collaborateurs et conseillers, ni aucune autre personne, ne peuvent être tenus responsables des pertes découlant de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces informations. Les faits et informations se trouvant dans le présent document sont aussi actuels que possible, et peuvent être modifiés ultérieurement. Ni le groupe Helvetia, ni aucun de ses organes, employés dirigeants, collaborateurs, conseillers ou toute autre personne ne répondent de manière expresse ou tacite de l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document.

Le présent document peut contenir des projections ou d'autres déclarations prospectives en rapport avec le groupe Helvetia, qui par nature recèlent des incertitudes et des risques, tant généraux que particuliers; il est possible que des prédictions, prévisions, projections ou autres contenus implicites ou explicites dans les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous mettons en garde contre le fait qu'un certain nombre de facteurs importants peuvent entraîner des écarts considérables entre les résultats réels et les plans, objectifs, attentes, estimations et intentions exprimés dans ces déclarations prospectives. Font partie de ces facteurs: (1) les changements des conditions économiques générales, en particulier sur les marchés sur lesquels nous opérons; (2) l'évolution des marchés financiers; (3) les fluctuations des taux d'intérêt; (4) les fluctuations des taux de change; (5) les modifications de lois et d'ordonnances, y compris les modifications de normes et pratiques comptables; (6) les risques associés à la mise en œuvre de nos

stratégies commerciales; (7) la fréquence, l'importance et l'évolution générale des sinistres assurés; (8) l'évolution de la mortalité et de la morbidité; (9) les taux de renouvellement et d'annulation des polices ainsi que la (10) réalisation d'économies d'échelle et d'effets de synergie. Dans ce contexte, nous vous signalons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Lors de l'évaluation de déclarations prospectives, vous devriez examiner avec soin les facteurs précités ainsi que d'autres incertitudes. Toutes nos déclarations prospectives sont basées sur les informations dont disposait le groupe Helvetia à la date de leur publication, et le groupe Helvetia ne s'engage aucunement à les mettre à jour, sauf disposition impérative du droit en vigueur.